

# Procès - Verbal

Comité du

29 mai 2013

Membres	: 49	Voix délibératives en exercice :	74
En exercice	: 49	Voix délibératives présentes :	43
Présents	: 28	Voix délibératives avec pouvoirs :	04
Représentés	: 03	Voix délibérative totales :	47

L'an deux mille treize, le vingt-neuf mai à dix-huit heures, se sont réunis, en l'Hôtel du Département, siège social du Syndicat, les Membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de la Seine-Saint-Denis, légalement convoqués le vingt et un mai deux mille treize, sous la Présidence de **Monsieur ROUAULT Alain**, Président.

## PRESENTS :

**M. MAGNIEN** (LIVRY-GARGAN), **M. MONINO** (PLAINE-COMMUNE), **M. DENNEULIN**, (ROSNY-SOUS-BOIS), **M. SOUBEN** (SEAPFA), **M. MAGE** (VILLEMOMBLE), **M. DUMAS**, **M. SAVAT**, **MME DEKNUDT**, **M. LOTTI** (EST-ENSEMBLE) : **Vice-Présidents**

**Mme JARDIN** (CLICHY-SOUS-BOIS), **M. CONGAR** (COUBRON), **M. BARTUCCIO**, **M. DUMAREIX**, **M. DESRUMAUX** (C.A. de l'Aéroport du Bourget), **M. GUEGUEN** (GAGNY), **M. PAPAZIAN**, (LIVRY-GARGAN), **M. REIN**, **M. CITEBUA** (NEUILLY-SUR-MARNE), **M. DESBIENDRAS**, **Mme PONTHER**, **M. SANTOIRE** (PLAINE-COMMUNE), **M. CHIANBRANDO** (ROSNY-SOUS-BOIS), **M. DURANDEAU**, (SEAPFA), **M. LEMASSON** [*représentant M. BAILLY*], **M. RINGRESSI** (VAUJOURS), **Mme LE DUVEHAT** (VILLEMOMBLE), **M. HAMRANI** (EST-ENSEMBLE).

## EXCUSES : VP = Vice-Président

<b>M. TOULGOAT</b> VP	(AULNAY-SOUS-BOIS)	<b>Mme. GAUTHIER</b>	(PAVILLONSSOUS BOIS)
<b>M. DELRIEU</b> VP	(PAVILLONS-SOUS-BOIS)	<b>M. PERROT</b>	(NEUILLY-PLAISANCE)
<b>Mme KELLNER</b> VP	(PLAINE-COMMUNE)	<b>M. FEMMAMI</b>	(SEAPFA )
<b>M. FICHERA</b>	(LE RAINCY)	<b>M. COTTE</b>	(EST-ENSEMBLE)
<b>Mme. CANTON</b>	(LE RAINCY)	<b>M. PAQUIS</b>	(EST-ENSEMBLE)

## EXCUSES AVEC POUVOIR :

<b>M. CARRE</b>	(PLAINE-COMMUNE)	pouvoir donné à <b>M. MONINO</b>
<b>M. FOURNIER</b>	(GAGNY)	pouvoir donné à <b>M. GUEGUEN</b>
<b>M. MALAYEUDE</b>	(NEUILLY-PLAISANCE)	pouvoir donné à <b>M. ROUAULT</b>

Monsieur Rouault, ayant constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18 heures 15.

Il donne lecture des excusés et des pouvoirs.

Monsieur Monino est désigné secrétaire de séance.

### **Approbation du procès-verbal du comité du 27 février 2013.**

Sans aucune remarque, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **Compte de gestion 2012**

Sans aucune remarque, le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Compte administratif 2012.**

Sur ce point, monsieur le Président laisse la présidence de la séance à monsieur Mage, qui a été préalablement élu par l'assemblée. Celui-ci donne la parole à monsieur Rouault. Monsieur Rouault rappelle que le budget du SITOM93 comprend à la fois les frais de fonctionnement et étant une entité constituante du SYCTOM, les dépenses liées aux traitements des déchets effectués par le SYCTOM. Ces dépenses s'équilibrent en recettes et en dépenses.

Monsieur Rouault précise qu'à fin 2012, il reste 400 000 euros de dépenses engagées concernant les études. En effet, en début de mandature, le syndicat avait engagé une somme importante au crédit étude, cet engagement qui n'apparaît pas au CA est « consommé » au fur et à mesure des besoins.

Les dépenses d'investissement sont relativement faibles, constituées essentiellement par le renouvellement du matériel informatique et mobilier ainsi que par l'acquisition d'un matériel de transport. Les recettes sont liées uniquement aux amortissements et au FCTVA.

En section de fonctionnement, les dépenses du syndicat ont augmenté entre 2011 et 2012. Celle-ci est due à la politique d'aides mise en place par le SITOM93, que ce soit à travers les projets scolaires ou l'aide directe aux communes. Par ailleurs, le syndicat a organisé plusieurs journées d'étude et pour finir, il y a eu l'organisation des 30 ans. Les frais de personnels sont quant à eux stables.

Le montant des recettes de 2012 permet de couvrir les dépenses de fonctionnement. À titre d'information, monsieur Rouault précise que l'organisation des « 30 ans » a coûté au syndicat 25 000 euros, les autres manifestations organisées dans des communes adhérentes ont coûté moins de 10 000 euros. À ce propos, monsieur Rouault se félicite que ces manifestations accueillent de plus en plus de monde et que la diversité des intervenants et des participants, permet des échanges intéressants.

Monsieur Rouault rappelle qu'en début de mandat, il y avait des inquiétudes concernant le fond de roulement du SITOM93 qui s'amenuisait petit à petit. L'augmentation de la redevance avait été envisagée. Par ailleurs, des inquiétudes subsistaient quant aux subventions de nos emplois « prévention » versées par l'ADEME et le Conseil général. Depuis, le Conseil Régional a pris le relais de l'ADEME. Le Conseil Général, malgré ses difficultés, continue à soutenir l'action du syndicat.

De plus, à la suite de l'intégration du contrat SIGIDURS par le SYCTOM, le syndicat a eu des recettes supplémentaires qui ont permis d'équilibrer le budget sans toucher à la redevance. La situation est donc saine et les mesures de gestion conduisent à ce que les dépenses courantes soient couvertes par les recettes courantes. Pour finir, l'augmentation de la population joue en notre faveur en faisant augmenter notre part/population.

Monsieur Rouault sort de la salle et monsieur Mage passe au vote du compte administratif suivant les détails ci-après :

#### TOTAL DU BUDGET

- 73 664 366,07 € pour les dépenses [mandats émis].
- 74 413 981,93 € pour les recettes [titres émis].

Soit un résultat sur solde de 2012 de 749 615,86 € à mettre en report à nouveau.

#### FONCTIONNEMENT

- 73 651 433,11 € pour les dépenses [mandats émis].
- 74 379 172,58 € pour les recettes [titres émis].

Soit un résultat sur solde de 2012 de 727 739,47 € à mettre en report à nouveau au chapitre 002.

#### INVESTISSEMENT

- 12 932,96 € pour les dépenses [mandats émis].
- 34 809,35 € pour les recettes [titres émis].

Soit un résultat sur solde de 2012 de 21 876,39 € à mettre en report à nouveau au chapitre 001.

Sans aucune remarque, le compte administratif 2012 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Président réintègre la salle.

#### **Budget supplémentaire 2013**

Monsieur le Président précise que le budget supplémentaire reprend l'excédent de l'exercice antérieur et permet d'ajuster les dépenses. Ce budget permet aussi de compléter financièrement les lignes budgétaires qui ont été artificiellement différées au Budget Primitif afin de pouvoir l'équilibrer (171 000 euros).

Comme suite à une question de monsieur Desbiendras, monsieur le Président explique que sur 2012, un des deux chargés de mission a terminé son contrat, par conséquent le syndicat a procédé au recrutement de deux postes de technicien pour mieux répondre à l'attente des communes sur l'animation du territoire.

Par ailleurs, un agent qui était en congé parental est revenu, et le demi-poste qui avait été créé à cette occasion est pour l'instant maintenu pour répondre aux nouveaux besoins de secrétariat.

Monsieur le Président passe ensuite au vote de ce budget :

En section d'investissement :

Dépenses

Chapitre 21 Immobilisations corporelles pour 21 876,39 €.

Recettes

Chapitre 001 Report à nouveau 21 876,39 € (solde 2012).

Total de la section d'investissement en dépense et en recette : 21 876,39 €.

En section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 022 Dépenses imprévues pour 556 694,47 €

Chapitre 011 Charges à caractère général pour 15 000,00 €

Chapitre 012 Charges de personnel pour 131 045,00 €

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante pour 25 000,00 €

Recettes

Chapitre 002 Report à nouveau pour 727 739,47 € (solde 2012).

Total de la section de fonctionnement en dépenses et recettes : 727 739,47 €

Sans aucune remarque, le budget supplémentaire 2013 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Déclaration du SITOM93 sur le projet de Romainville.**

Monsieur le Président rappelle qu'à la suite des difficultés et des craintes manifestées par la population et certains élus municipaux, le SYCTOM avait décidé d'un moratoire en collaboration avec Est-Ensemble conduisant à un projet modifié et accepté par le SYCTOM. Le moment était donc venu de faire un amendement à l'autorisation d'exploiter pour mener à bien le projet après cette période de mise au point. En avril, le TA annule l'autorisation d'exploiter sur des questions de forme et le projet est donc annulé. Par conséquent, le Bureau a fait une déclaration qui donne un positionnement sur le fond du dossier.

L'instruction d'une nouvelle autorisation d'exploiter et sa mise à l'enquête publique sera difficile compte tenu de l'approche des municipales. Il est important que le SITOM93 donne son sentiment, non seulement pour les différents acteurs, mais aussi pour les maires et les futurs candidats aux élections. Il est important de considérer que la décision du TA ne remet pas en cause l'opportunité de ce projet, mais s'appuie uniquement sur des vices de forme, certes légitimes. Il y a donc un projet alternatif, projet absolument nécessaire et qui est le résultat d'un travail important. De toute façon, malgré la collecte sélective, il y aura toujours une partie des déchets à traiter. Le texte présenté ce soir a été modifié plusieurs fois pour répondre à un travail collectif du Bureau.

Monsieur Savat souscrit totalement aux propos du Président. L'inquiétude des populations est légitime, il était donc de la responsabilité des élus de prendre en compte celle-ci afin d'améliorer ce projet pour d'une part, une plus grande sécurité et d'autre part, pour diminuer les nuisances éventuelles. Les élus d'Est-Ensemble ont donc répondu en faisant des propositions permettant au SYCTOM de revoir son projet à la baisse dans son enveloppe et dans son périmètre. La

problématique majeure est que quelles que soient les solutions apportées, les opposants actuels y seront opposés. Par conséquent, la question essentielle est de savoir où les déchets seront traités à l'avenir. Comment mettre en place une collecte des bio-déchets, surtout dans l'habitat vertical, sachant que la collecte sélective y est très difficile. C'est donc une des questions qui seront centrales si le projet ne se fait pas dans les conditions revues et corrigées, telles que proposées par Est-Ensemble. Par ailleurs, si le SYCTOM n'est pas en capacité de traiter les déchets issus de notre territoire, quel sera sa position et celle des élus des autres territoires face à nos problèmes de traitement ?

Monsieur Lotti précise que cette déclaration arrive à point nommé, car il est nécessaire de clarifier la position du syndicat sur ce point. Cette annulation du TA ne porte pas sur le fond du projet. Ainsi, le juge ne remet pas en cause l'opportunité du projet et ne soulève pas les problèmes de dangerosité maintes fois évoqués par les opposants. De plus, la décision du TA se fait sur un projet qui n'est plus d'actualité. Monsieur Lotti a donc le sentiment que cette décision tombe à pic, permettant de tout remettre « à zéro » et de relancer une enquête publique sur un nouveau projet. Toutefois, cette situation d'attente nous met en contradiction vis-à-vis des directives européennes et du Grenelle et que cela fragilise le PREDMA. Néanmoins, monsieur Lotti souhaite que ce temps nouveau serve à apaiser les esprits pour favoriser l'acceptation de ce nouveau projet.

Monsieur le Président insiste sur le fait que les élections peuvent être un moment important pour avoir un débat en profondeur sur ce sujet, à condition que les vrais enjeux soient au centre du débat sans considération partisane.

Monsieur Desrumaux intervient, car certaines questions posées par sa ville n'ont pas reçu de réponse (CA Aéroport du Bourget), les maires de cette communauté d'agglomération sont contre, car ils n'ont pas eu de réponse concernant notamment la dangerosité de l'installation. Monsieur le Président propose d'organiser une rencontre avec leurs élus et les services du SYCTOM pour répondre à ces questions. Monsieur le Président reconnaît que le travail a été plus important avec Est-Ensemble car ces communes étaient les plus concernées par l'usine. Monsieur Desrumaux retient la proposition du Président qui permettra certainement de clarifier ces problèmes.

Monsieur Savat indique aux collègues de la CA de l'Aéroport du Bourget qu'une réponse a déjà été apportée à leurs interrogations par le canal des deux bureaux d'étude conduisant Est-Ensemble à revoir les problématiques liées aux nuisances et aux dangers. Le nouveau projet a donc permis de diminuer le périmètre du projet, de réduire le nombre de digesteurs et d'instituer des règles de sécurité et de constructibilité limitant les risques. Monsieur Savat souhaite donc que les délégués de la CA de l'Aéroport du Bourget puissent au même titre qu'Est-Ensemble avoir les conclusions de ces bureaux d'étude. En outre, monsieur Savat rappelle qu'il a été impossible en réunion publique de faire état de ces conclusions tant l'atmosphère était délétère.

Monsieur Desrumaux insiste sur le fait qu'il n'est pas de tout opposé aux projets, mais simplement qu'il ne souhaite pas donner son accord tant qu'il n'a pas eu de réponse, notamment sur les risques potentiels de cette installation. Monsieur le Président répond que le syndicat va tout faire pour répondre à ces interrogations.

Monsieur Souben regrette que les collègues de la communauté n'aient pas eu de réponses puisque celles-ci ont été déjà été apportées lors de précédent comité. Monsieur Souben rappelle, pour sa couleur politique, qu'ils ont été des opposants au projet d'incinération de Tremblay. Les Verts se sont donc positionnés depuis longtemps pour la méthanisation avec de petites unités et un travail sur bassins versants permettant dans l'avenir, de fermer une de ces unités pour tester de nouvelles solutions.

Monsieur Hamrani de Noisy-le-Sec rejoint ses collègues de la CA de l'Aéroport du Bourget pour voter contre.

Sans autre remarque, cette déclaration est adoptée à la majorité 43 votes pour et 4 votes contre des membres présents et représentés.

### **Indemnité de conseil allouée au comptable public.**

Monsieur le Président propose sur ce point de prévoir le versement au taux plein de l'indemnité de conseil à Mme Pionnier, nouvelle Trésorière Principale du syndicat.

Sans autre remarque, ce versement est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Appel à projets scolaires**

Monsieur le Président rappelle que le 15 mai dernier, le SITOM93 a organisé une journée de restitution des différents projets déjà en cours.

Monsieur Souben prend la parole pour expliquer que cette opération marche bien, au regard du nombre de dossiers traités, mais l'information a encore du mal à circuler dans les établissements. Par conséquent, monsieur Souben demande aux délégués présents de faire connaître cette opération dans leur commune, sachant que la moyenne des financements est de 1 700 euros. La journée de restitution a rassemblé des enseignants de tout niveau, c'était une journée d'échange d'expériences, avec également des témoignages d'élèves. Cela encourage le syndicat à continuer cette opération. Cette journée était organisée en partenariat avec le Conseil Général et le Conseil Régional qui financent eux aussi ce type de projet.

Monsieur Perrot du SITOM93 fait ensuite le point sur les nouvelles modalités des appels à projets :

- La reconduction pour l'année 2013/2014.
- L'appel à projets sera lancé début juin dans les établissements scolaires, les mairies (élus environnement et élus affaires scolaires) et auprès des inspecteurs de circonscriptions.
- Il a été demandé d'ajouter un livret et/ou un lien internet pour présenter les projets des établissements effectués antérieurement, et indiquer les aides et contacts possibles.
- Il a été suggéré la possibilité pour les établissements de bénéficier d'une avance d'une partie des subventions lors du dépôt de dossier (à hauteur de 30% de la somme globale), en accord avec le comptable. Le reste (70%) serait versé sur présentation des factures. Ce système de financement serait effectué sur demande écrite et non automatiquement.
- Il a été proposé d'effectuer un accompagnement technique aux établissements scolaires, réalisé par les techniciennes du SITOM93 (Patricia Galli et Tiphany Breneteau).

Monsieur Perrot expose ensuite la demande du lycée Georges Clémenceau de Villemomble.

Monsieur Souben insiste sur le fait que le SITOM93 peut aussi apporter une aide technique aux enseignants pour se lancer sur un projet. Par ailleurs, des actions hors Seine-Saint-Denis peuvent être financées, type centre de vacances.

Sans autre remarque, cette demande est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## Redevances du SYCTOM

Monsieur le Président explique que le SYCTOM a revu à la baisse le montant et la redevance est de la part population. En effet, la suspension du projet de Romainville, ne nécessite pas de recettes supplémentaires. Monsieur le Président donne ensuite lecture des nouveaux tarifs :

	<b>Ordures Ménagères</b>	<b>Objets Encom brants</b>	<b>Multi matériaux</b>	<b>Cartons en mono matériaux</b>	<b>Papiers</b>	<b>Part/pop SYCTOM</b>	<b>Part/pop SITOM93</b>
<i>Traitement année 2013</i>	104,80 €	104,80 €	104,80 €	104,80 €	104,80 €	7,01 €	0,36 €

**Ci-après nouveaux tarifs 2013 cases grisées, les autres tarifs restant identiques**

<b>Traitement</b>	<b>93,81 €</b>	<b>93,81 €</b>	<b>93,81 €</b>	<b>93,81 €</b>	<b>93,81 €</b>	<b>6,27 €</b>	0,36 €
<b>Reprise communes déversantes</b>			125,89 €	125,89 €	125,89 €		
<b>Subvention pour accueil d'un centre de traitement</b>	0,13 €						
<b>Subvention pour éloignement d'un centre de traitement</b>	0,13 €	0,46 €	0,46 €				

Sans autre remarque, ces nouveaux tarifs sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

L'ordre du jour étant terminé, monsieur le Président passe la parole à monsieur Perrot pour faire un point sur l'actualité des REP (Filières de responsabilité élargie du producteur).

**Aucune autre question n'étant soulevée, le Président lève la séance à 19 heures 30.**